



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 18
Date de convocation : 23 février 2023

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 02 mars 2023**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE, Mmes REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), COURROS (a procuration pour Mme GARBAY), ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DARRIBEYROS (a procuration pour Mme THIEBLIN), BRUEY, Mme CHAPUIS, MM. DAUBA, FAUVEL (a procuration pour M. GOSSELIN), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, GORGES-LANDES.

Étaient excusés : M. GOSSELIN (a donné procuration à M. FAUVEL), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mme LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), Mme GARBAY (a donné procuration à Mme COURROS), M. MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHE), Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS.

Étaient absents : M. DELAS, Mme GARRIDO.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n°15

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Budget principal – Tableau des effectifs – Création d'un emploi permanent d'Agent de maîtrise principal au sein du Centre Technique Municipal auprès du Responsable CTM

Dans le cadre du bon fonctionnement des services, il est proposé la création d'un emploi permanent d'Agent de Maîtrise principal au sein du CTM. Ce poste correspond à la montée en puissance des activités sur la plaine des sports, mais aussi l'appui à la coordination des équipes du CTM auprès du Responsable et de son adjoint.

Ce poste est proposé pour une nomination sur le dernier trimestre 2023, période de mise en service de la nouvelle structure Terrain synthétique. Enfin, ce poste d'agent de maîtrise principal consacrerait une part de son emploi du temps à des missions de Prévention au sein des services municipaux.

Il est proposé à notre conseil municipal de créer au tableau des effectifs un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable à la création de ce poste.

Après en avoir délibéré

Oùï l'exposé du rapporteur

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable à la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal, cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,

Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste.

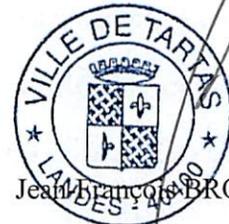
Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Aude PARLOUCHE SEBBAN



Le Maire,

Jean François BROQUÈRES